

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

9h30 Réunion du 7 avril 1979
 salon du Chancelier Edifice Taillon
 Centre universitaire de Moncton

ETAIENT PRESENTS: Dr Claude Gaudreau, président
 Me Jean-Claude Angers
 M. Fernand Arsenault
 M. Nazaire Arsenault
 M. Gaétan Bossé
 M. Paul Bourque
 M. Armand Brun
 M. Jean Cadieux
 Dr Jean-Guy Desjardins
 M. Lionel Deveau
 M. Denis Haché
 Me Aldéa Landry
 M. Jacques Laprise
 M. Yves Lebouthillier
 M. Docithé Mallet
 M. Léopold Mallet
 M. William Martin
 M. Victor Raiche
 Dr Léon Richard
 M. Victor Ross
 Sr Anne-Marie Savoie
 M. Marcel Sormany
 M. Médard Collette, observateur
 Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Absences motivées: Mme Irène Guérette
 M. Arthur J. LeBlanc
 Mlle Florine Thériault, observatrice

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de convocation a été envoyé dans le délai prévu et qu'il y a quorum.

Le Secrétaire général fait lecture d'une lettre en provenance de M. Arthur LeBlanc motivant son absence à la réunion du Conseil des Gouverneurs.

Mlle Florine Thériault a également motivé son absence par téléphone.

Le Président du Conseil des Gouverneurs souhaite, au nom des Gouverneurs, la bienvenue au nouveau chancelier, le Dr Léon Richard, qui assiste à sa première réunion du Conseil.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JANVIER 1979

Correction:

Dans les membres présents on doit enlever le nom du Dr Jean-Guy Desjardins.

Il est proposé par Denis Haché appuyé par Marcel Sormany

Que le Conseil des Gouverneurs adopte le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 1979 tel que présenté moyennant la correction ci-haut mentionnée.

Adopté.

4. ETUDE DES PROCES-VERBAUX DU COMITE EXECUTIF - 3 mars et 6 avril 1979 Il

est proposé par Anne-Marie Savoie appuyé par Paul Bourque

Que les procès-verbaux lu Comité exécutif du 3 mars et du 6 avril 1979 soient reçus par le Conseil des Gouverneurs.

Adopté.

5. RAPPORT "SITUATION FINANCIERE DE L'ETUDIANT"

A - Le Conseil étudie le rapport de 30 pages soumis par le Recteur adjoint du Centre universitaire de Moncton

Dans une première partie, le document apporte des données factuelles sur

les frais de scolarité
le système de prêts et bourses du N.-B.
l'aide financière accordée par l'université.

En seconde partie, le document fait l'analyse du budget de l'étudiant moyen en considérant les coûts et les revenus possibles. Il traite aussi des cas extrêmes: les interruptions d'études pour raison financière.

En troisième partie, le document analyse différents aspects des politiques gouvernementales en matière de prêts et bourses ainsi que les modifications qui sont actuellement suggérées.

La dernière partie, contient des conclusions et recommandations:

Les données présentées dans la première partie du document permettent de tirer certaines constatations:

1. Les frais de scolarité dans les provinces Maritimes sont les plus élevés au Canada.
2. Les frais de chambre et pension sont dans la moyenne canadienne à l'Ile du Prince-Edouard et en NouvelleEcosse, et sont inférieures à la moyenne canadienne au Nouveau-Brunswick.
3. Les frais globaux (frais de scolarité et frais de chambre et pension) varient entre \$1,883 (à Terre-Neuve) et \$2,410 (en Alberta), avec une moyenne canadienne qui se situe à environ \$2,300. Ces frais globaux sont supérieurs à la moyenne à l'Ile du Prince-Edouard et en Nouvelle-Ecosse, mais inférieures à cette moyenne au Nouveau-Brunswick (\$2,194).

5. RAPPORT "SITUATION FINANCIERE DE L'ETUDIANT" (suite)

A - (suite)

4. Le coût de l'éducation universitaire est donc plus élevé aux provinces Maritimes que dans l'ensemble du pays.
5. L'Université de Moncton a les frais de scolarité les plus bas des principales institutions universitaires dans les provinces Maritimes.
6. A une exception près, elle a aussi les frais de chambre et pension les plus bas parmi les principales institutions universitaires des Maritimes.
7. Le Centre universitaire de Moncton a des frais de scolarité à peu près égaux à la moyenne canadienne.
8. Le Centre universitaire de Moncton a des frais de chambre et pension qui sont de beaucoup inférieurs à la moyenne canadienne.
9. Les deux constatations précédentes s'appliquent aussi au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.
10. Au Centre universitaire de Shippagan, les frais de scolarité et les frais de chambre et pension sont de beaucoup inférieurs à la moyenne canadienne.

B - Après discussion, il est proposé par Victor Ross appuyé par Marcel Sormany

QUE l'Université intensifie ses démarches auprès des instances gouvernementales pour faire améliorer le régime de prêts-bourses aux étudiants.

QUE l'Université présente un mémoire au Comité de la CESPM chargé de faire une étude sur l'aide financière accordée aux étudiants.

Adopté.

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Denis Haché

Que le Conseil des Gouverneurs accepte en principe le rapport intitulé "La situation financière de l'étudiant", présenté par M. Ross.

Adopté.

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX

A) Comitià conjoint (Comité exécutif u avril 1979)

Ce comité comprendrait six (6) personnes:

- 1 - le président du Conseil des Gouverneurs et du Sénat académique
- 2 - deux membres nommés par le Conseil académique
- 3 - deux membres nommés par le Comité exécutif

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)

A) Comité conjoint (suite)

Fonctions de ce comité:

- étudier la planification de cinq (5) ans
- étudier les recommandations de l'essai de planification
- étudier - en 1^{ère} étape, les propositions de programmes - faisant la liaison entre le Conseil des Gouverneurs et le Sénat académique

Comité exécutif nommé: - M. Victor Raiche
- Sr Anne-Marie Savoie

Le Conseil des Gouverneurs accepte par consensus la nomination de M. Victor Raiche et celle de Sr Anne-Marie Savoie pour siéger sur le Comité conjoint.

B) Comité spécial (comité exécutif 6 avril 1979)

Recommandations en provenance du Comité spécial:

- A - En référant à la première partie de ce rapport, (rapport du Comité spécial), nous croyons que l'entente du 17 décembre, 1975 est révolue. Il s'ensuit donc que l'article 4 de ladite entente est aussi révolue. Une partie de cette article 4 a cependant été conservé dans l'entente d'amalgamation du 24 janvier, 1977 en ce qui concerne les Collèges St. Louis-Maillet et Jésus-Marie qui ont réservé le droit de donner les cours actuellement dispensés sur leur campus pour une période de cinq ans à partir du 1^{er} septembre 1976.

L'Université de Moncton, procédant à une modification de sa charte ne pouvait dans le contrat d'amalgamation, à l'instar des deux autres entités se réserver des droits académiques puisque sujet aux modifications administratives, elle maintenait tous ces droits et pouvoirs y compris celui d'introduire ou de discontinuer des programmes universitaires, de créer ou fermer des campus.

Donc sujet à ce contrat d'amalgamation et à l'article 12 de sa charte, l'Université de Moncton peut (1) dispenser les cours qu'elle juge à propos, où elle veut; (2) introduire ou discontinuer des programmes universitaires où elle veut; (3) créer ou fermer des campus.

En ce qui concerne les programmes universitaires de quatre ans et les cours de maîtrise et de doctorat qui selon l'entente du 17 décembre, 1975 devaient se donner sur le campus de Moncton, ceux-ci ne furent pas préserver officiellement mais il est à espérer que le bureau des gouverneurs considérerait l'esprit de l'entente du 17 décembre, 1975 si la question devait un jour se présenter avant la fin de cinq ans.

Par contre les droits académiques des campus Edmundston et Shippagan sont des ninimums préservés jusqu'au 31 août 1981 et sur toute question le bureau des gouverneurs devra décider dans l'intérêt de l'avancement, du développement et des besoins de son Université.

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)

B) Comité spécial (suite)

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Armand Brun

Que le Conseil des Gouverneurs accepte cette recommandation # C) telle qu'amendée.

La recommandation # C) se lira donc comme suit:

"Nous recommandons aussi que la formation du Comité exécutif soit diminué de 7 à 5 qui comprendrait: 1. le président; 2. le recteur; 3. trois gouverneurs; Ces trois gouverneurs seraient choisis par un vote d'au moins 2/3 des gouverneurs présents et pourraient être choisis selon les besoins qui pourraient se présenter d'année en année; 4. les trois recteurs adjoints comme membres non votant.

Vote: Pour: 17 Contre: 3
Adopté.

D - Avis de motion

Il est proposition par Jean Cadieux appuyé par Victor Ross

Que suite à l'approbation de la recommandation (C) ci-haut mentionnée du Comité spécial, un avis de motion soit déposé auprès du Conseil des Gouverneurs à l'effet de modifier l'Article 14 des Statuts et Règlements concernant le Comité exécutif.

Adopté

C) Budgets (Comité exécutif 6 avril 1979)

BUDGET 1979-80

Le Vice-recteur à l'administration présente le budget de l'Université pour l'année 1979-80. Copies de ce budget est distribuée au Conseil des Gouverneurs.

A- EN RESUME ON PREVOIT:

Centre universitaire	Revenus	Dépenses	Surplus (-)Déficit
Moncton	\$20,122,000	\$20,242,000	(-) \$120,000
Saint-Louis-Maillet	2,519,000	2,482,000	37,000
Shippagan	1,148,000	1,146,000	2,000
<u>Université de Moncton</u>	<u>\$23,789,000</u>	<u>23,870,000</u>	<u>(-) 81,000</u>
<u>AUGMENTATION DES FRAIS</u>			
<u>Frais de scolarité</u>			
		Moncton	Edmundston
Etudiants à plein temps	\$	75	\$ 75
Etudiants étrangers (Nouveaux)		750	750
			Shippagan
<u>Résidences et cafétéria</u>			
Lefèbvre et Lafrance	\$	50	\$ --
Résidences hors-campus		50	--
Pavillon Maillet		--	100

6. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX (suite)

C) <u>Budgets</u> (suite)	Moncton	Edmundston	Shippagan
<u>Résidences et cafétéria</u> (suite)			
Pavillon St-Louis	\$ --	\$ 25	\$ --
Shippagan	--	--	50

DECISIONS

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Armand Brun

Que le Conseil des Gouverneurs adopte le rapport financier ' tel que présenté par le Contrôleur de l'Université; à savoir,

- l'augmentation des frais de scolarité au montant de \$75 (et)
- le rapport globale de budget.

Vote: Pour: 18 Contre: 3 Adopté.

Il est proposé par Jacques Laprise appuyé par Yves Lebouthillier

Que le Conseil des Gouverneurs accepte de geler les frais de scolarité pour 2 ans.

Vote: Pour: 3 Contre: 17 Non Adopté.

D) Adoption des procès-verbaux du Comité exécutif

Il est proposé par Fernand Arsenault appuyé par Denis Haché

Que le Conseil des Gouverneurs adopte les deux procès-verbaux du Comité exécutif (réunion du 3 mars et du 6 avril 1979).

Adopté.

7. TELE-ACADIE

Le Recteur adjoint du Centre universitaire de Shippagan présente un bref rapport sur la situation actuelle de Télé-Acadie.

Télé-Acadie emploie actuellement 15 personnes. Un studio a été aménagé à Bathurst dans l'édifice qui loge également l'Education permanente. On organise également un studio à Shippagan.

Télé-Acadie a déjà passé 54 émissions, diffusées un peu partout au Nouveau-Brunswick, à l'Ile du Prince-Edouard et en NouvelleEcosse, à Terre-Neuve et à Waltham, Mass;. Une vingtaine de postes diffusent les émissions.

Les émissions sont de qualité supérieure; ceci est du en grande partie à la qualité de l'équipement.

On a préparé des cours de français pour les écoles; on a transmis l'ouverture de l'Ecole de Droit.

Le Recteur adjoint fait partie du Conseil de programmation qui se réunit au moins à tous les 4 à 6 semaines, plus souvent au besoin.

En pratique, l'Université n'a pas d'influence directe sur le choix des émissions, mais elle peut jouer un rôle en ce domaine grâce à la présence du Recteur adjoint du Centre universitaire de Shippagan au Conseil de programmation.

8. CORRESPONDANCE

Le Président du Conseil fait lecture d'une lettre en provenance de M. Fernand Arsenault nous faisant part de sa démission au Conseil des Gouverneurs comme représentant des professeurs du Centre universitaire de Moncton.

Les Gouverneurs accepte avec regret cette démission de M. Fernand Arsenault.

9. AVIS DE MOTION II

Suite à l'approbation des procès-verbaux des réunions du Comité exécutif (3 mars 1979 et du 6 avril 1979) des avis de motions sont déposées à l'effet de modifier les Statuts et Règlements

Art. 10 et 37 concernant les mandats:

"les mandats au Conseil des Gouverneurs et au Sénat académique se terminent le 30 juin".

Ajouter:

"Qu'il ne peut y avoir de substitution au Conseil des Gouverneurs ou au Sénat académique ou aux exécutifs de ces organismes".

Avant de terminer, le Président remercie au nom des Gouverneurs, les membres du Comité spécial pour leur beau travail et leur temps consacra à la rédaction de ce rapport si bien présenté.

LA SEANCE EST LEVEE A 15h55.

(Signé)

Claude Gaudreau, président

(Signé)

Louis-Marcel Daigle,
secrétaire